

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 30 septembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 34

Délibération n° CC-2022-050

Objet de la délibération : **Délibération prenant acte du rapport d'activités 2021 présenté par la société GDV, délégataire de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

Absents ayant donné procuration :

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, GIUSTI Annie donne procuration à LAYOLO Cécile, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

Secrétaire de Séance : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411-3 ;

VU l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU le Schéma départemental pour l'accueil et l'Habitat des Gens du Voyage du Var arrêté le 15 octobre

2012 actuellement en cours de révision spécifiant que l'aire d'accueil communautaire de Brignoles de 40 emplacements répond aux besoins d'accueil du bassin d'habitat de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2017-261 du Conseil de Communauté du 11 décembre 2017 approuvant le choix de l'entreprise « GDV » et les termes de contrat de DSP et annexes ;

Vu la convention de délégation de service public et notamment son article 38 qui stipule que le délégataire transmettra chaque année le rapport d'activité à l'autorité délégante ;

CONSIDERANT que la société GDV, sise à Marseille, en sa qualité de délégataire gestionnaire de l'aire d'accueil communautaire des gens du voyage pour la période 2018-2022, a remis son rapport annuel technique et financier pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT que le bilan présenté fait état d'un bon fonctionnement général de l'aire et d'une application stricte de son règlement intérieur et permet ainsi d'éviter des stationnements anarchiques et inadaptés sur le territoire ;

CONSIDERANT que le taux d'occupation est en augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente et s'élève 56% ;

CONSIDERANT que 36% des ménages y ont séjourné pour la première fois en 2021, ce qui démontre l'attractivité de l'aire comme terrain de passage avec un réel besoin d'accueil de familles itinérantes sur le secteur communautaire ;

CONSIDERANT que le coût d'exploitation pour l'année 2021 s'élève à 168.584 € et que le délégataire présente un résultat déficitaire de 12 921 € du fait de l'augmentation du prix des fluides ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 septembre 2022 ;

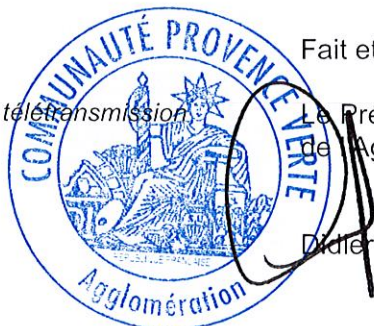
CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- De prendre acte du rapport d'activité 2021 présenté par le délégataire de service public, la société GDV, en sa qualité de gestionnaire de l'aire d'accueil communautaire des gens du voyage située à Brignoles pour la période 2018-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND